

sa réponse puisque notre motion avait été déposée en octobre 2007 et elle est déjà sur cette table; ce qui va permettre d'avancer sur ce sujet. La motion demande que chaque automobiliste puisse acquérir, dans le cadre du paiement de l'impôt véhicules, un abonnement demi-tarif.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, est fort enthousiaste sur le succès d'une telle mesure puisqu'il pense que 75% des automobilistes vont en faire usage. Cela ne signifie pas que cela soit une proposition totalement gratuite pour l'automobiliste mais en tout cas elle aurait, selon le Conseil d'Etat, un succès certain. Le coût chiffré par le Conseil d'Etat paraît également démesuré. Les effets en paraissent aussi injustes vu sous cet angle. Je pense que c'est le début d'une proposition qui mérite d'être creusée davantage. Avec mon collègue Nicolas Rime, nous proposons le retrait de cette motion en invitant toutefois les collègues de tout bord du Grand Conseil et qui sont attentifs à cette question à se mettre ensemble pour créer un petit groupe de travail et revenir prochainement avec une proposition.

C'est dans ce sens que Nicolas Rime et moi-même retirons donc cette motion.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les motionnaires pour le retrait de cette motion. Je crois que l'idée d'inciter les automobilistes à prendre les transports publics est une bonne idée. Par contre, la mesure ne nous paraissait pas adéquate. Mais, je peux vous dire, Madame et Monsieur les Député-e-s que le Conseil d'Etat a la volonté d'intensifier ses efforts pour inciter les automobilistes à prendre les transports publics. Dans ce sens, je vais transmettre votre demande à mon collègue Directeur de l'énergie et des transports publics et on va étudier la question d'éventuellement créer un groupe de travail.

- Cette motion est retirée par ses auteurs.
- Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1029.07 Bruno Boschung/Albert Studer (augmentation de la durée maximale de la garde à vue pour les mineurs)¹

Prise en considération

Studer Albert (ACG/MLB, SE). Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable. Merci beaucoup d'accepter cette motion, de proposer l'acceptation! Je crois que ce que nous demandons est quelque chose de très sensé pour améliorer le travail de la police et de la justice.

Die heutige kurze Dauer des maximal möglichen Polizeigewahrsams ist einer effizienten Begegnung der Jugendkriminalität nicht förderlich und behindert insbesondere oft griffige erzieherische und präventiv wirkende Massnahmen bei Wiederholungstätern. Der

Ermittlungsrichter der Jugendstrafkammer ist infolge der spärlich vorhandenen polizeilichen Ermittlungsergebnisse oft nicht in der Lage, eine Untersuchungshaft anzuordnen. Die Straftäter werden mit der Begründung der Unschuldsvermutung früh aus dem Polizeigewahrsam entlassen, die erzieherische Wirkung eines längeren Aufenthaltes in Gewahrsam der Polizei geht verloren und die Ermittlungen müssen praktisch von vorne beginnen.

Il ne faut pas oublier que la majorité des délits commis par les mineurs se produit pendant le week-end ou la nuit quand les ressources humaines de la police sont réduites et le travail d'autant plus difficile. N'oublions pas non plus que souvent les jeunes délinquants sont sous effet de drogues ou d'alcool et que la durée de six heures, pour les jeunes en dessous de quinze ans, permet souvent juste de «couver leur cuite». Donc on n'a même pas le temps de passer un interrogatoire, de prélever des informations utiles pour poursuivre une enquête policière efficace. Donc on engendre de grands frais, de grands coûts inutiles en ayant l'obligation de prendre un avocat pour défendre – ce que la loi prévoit – et des choses qu'on aurait pu régler facilement deviennent très complexes et très chères pour le citoyen contribuable.

Pour terminer, j'aimerais souligner les points importants que cette motion a envie de réaliser: c'est augmenter la marge de manœuvre et la motivation des forces de police, accroître l'efficacité des enquêtes et des répressions concernant des délits commis par des mineurs, renforcer l'effet éducatif et préventif d'une garde à vue, notamment pour les récidivistes, réduire les coûts de frais de procédure pour l'Etat et, finalement, préserver l'autorité policière; le dernier point n'est pas le moindre.

Merci beaucoup de soutenir cette motion!

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Tenant compte, d'une part, des explications plausibles des motionnaires à propos de leurs demandes de modification de l'article 37 de la loi dont il est question, traitant de la garde à vue d'un mineur de moins de quinze ans et de plus de quinze ans pour l'adapter dans le sens d'une augmentation de cette durée maximale ou, plus précisément, de multiplier par deux les délais actuels pour les porter respectivement à 12 et 24 heures, et la réponse explicite du Conseil d'Etat, d'autre part, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, va soutenir la motion Boschung/Studer.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Die Arbeit der Polizei mit minderjährigen Straftätern ist in den letzten Jahren schwieriger und komplizierter geworden. Durch die Erhöhung der Maximaldauer des Polizeigewahrsams kann die Arbeit der Polizei entsprechend wirkungsvoller gestaltet werden. Den Argumenten der Motionäre und der Antwort des Staatsrates kann nur zugestimmt werden. Die Fraktion der CVP unterstützt die Motion einstimmig.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt la motion Boschung/Studer tendant à augmenter la durée maximale de la garde

¹ Déposée et développée le 14 septembre 2009, BGC p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2008, BGC p. 266.

à vue pour les mineurs. Il estime que cette motion va dans le bon sens car elle doit permettre aux autorités judiciaires de faire leur travail, soit les premières mesures d'enquête dans de meilleures conditions grâce à la prolongation du délai de garde à vue des délinquants mineurs et ceci dans un souci d'efficacité. Cette motion permet également de s'adapter à l'évolution de la société, en particulier des modes de fonctionner de notre jeunesse.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical vous propose, à l'unanimité, d'accepter cette motion.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Auch unsere Fraktion hat die vorliegende Motion eingehend studiert. Wir empfehlen Ihnen die Annahme der Motion, dies insbesondere wie es sowohl von den Motionären, wie auch vom Staatsrat und auch von den zuständigen Gerichtsbehörden als wichtig erachtet wurde: Die Zeit, die zur Verfügung steht, um Abklärungen vorzunehmen, von 12 auf 24 Stunden zu erhöhen. Zugleich möchten wir damit auch unterstreichen, dass es wichtig ist, eine Angleichung an die umliegenden Kantone vorzunehmen. In diesem Sinne empfehlen wir Ihnen die Annahme der vorliegenden Motion.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je constate que tous les porte-parole des cinq groupes sont unanimes pour soutenir cette motion et je les en remercie. Je n'ai en principe plus rien à ajouter à ce que le Conseil d'Etat a déjà exposé comme arguments dans sa réponse. Peut-être une seule petite chose: il faut relativiser un peu la portée de cette motion dans le sens qu'il y a aura une nouvelle procédure pénale fédérale pour les mineurs, qui va très probablement entrer en vigueur en 2011, mais je vous promets de réaliser maintenant, de faire la proposition de soumettre la modification de la loi ces prochaines semaines.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 84 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

S'est abstenu:

Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2020.07 Claude Chassot (prise en charge des mineurs [16–18 ans] multirécidivistes)¹

Prise en considération

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse très détaillée qu'il a bien voulu donner à mon postulat. La délinquance juvénile, que je côtoie du reste depuis quelques années, progresse de plus en plus, sous les formes parfois les plus inattendues. Notre canton n'est plus à l'abri. On ne va pas citer d'exemples, chacune et chacun d'entre vous en connaît très certainement.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse évoque, notamment, le fait que les placements en maison d'éducation sont rares car il n'y a tout simplement plus ou pas assez de place. Cette situation est grave car elle fait perdurer chez les adolescents un sentiment d'impunité. Lorsque l'autorité est coupable par le simple fait d'exister, il y a lieu de se poser des questions sur les chances qu'ont ces jeunes de regagner le droit chemin. Une remise à l'ordre, comme il le faut et au moment où il le faut, peut provoquer certainement un effet salutaire sur ces jeunes qui débordent du cadre.

Seulement voilà, à la vitesse où va actuellement l'application des peines, j'ai bien l'impression que l'impact de la sanction perd de son sens et surtout, n'a plus le même effet sur un jeune qui aura peut-être durant le laps de temps qui le sépare de sa détention, mûri, changé ou bien comme on dit chez nous, au contraire sera en chute libre et sera très certainement rattrapé par la justice des adultes.

Le canton de Vaud, via le concordat romand, a présenté le projet semble-t-il d'un établissement de cinquante places high-tech, qui pourrait se localiser dans les environs de Palézieux. Là aussi, rien n'est joué, car il faudra compter sur la réaction de certaines communes.

On a parlé d'un investissement avoisinant les 50 millions de francs, me suis-je trompé? Je souhaiterais que le commissaire du gouvernement puisse me donner quelques précisions à ce sujet. Le Conseil d'Etat, quant à lui, est maintenant, semble-t-il lié, par un concordat qui a, à mon avis, plus d'effets contraignants qu'autre

¹ Déposé le 14 juin 2007, BGC p. 875; développé le 12 septembre 2007, BGC p. 537; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2008, BGC p. 528.